

La consonne implosive en ancien provençal

Autor(en): **Nandris, Octave**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **28 (1964)**

Heft 109-110

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CONSONNE IMPLOSIVE EN ANCIEN PROVENÇAL

L'étude de la consonne implosive se justifie-t-elle ? Pourquoi la consonne implosive plutôt qu'une autre ? S'il y a un problème en quoi consiste-t-il ? Est-il propre à cette langue ? Implique-t-il un examen uniquement « phonétique », « articulatoire », ou peut-on le situer également au niveau « fonctionnel », « linguistique » ? Ce sont les questions que nous posons et auxquelles nous tâcherons de donner succinctement une réponse.

Examiner le sort de la consonne implosive, c'est déborder l'étude d'un quelconque des éléments de la syllabe, unité foncière du langage, et aborder la question de la structure syllabique.

En ancien provençal (il en est de même en oc ancien et moderne) toutes les consonnes finales de syllabe ne subissent pas le même traitement ; en effet, leur sort est fonction : a) de la série à laquelle elles appartiennent et b) des tendances générales qui régissent les systèmes et qui sont susceptibles de varier suivant les époques ; cette diversité synchronique et diachronique constitue un autre problème.

La comparaison entre les faits provençaux et le latin suscite à son tour un problème : à l'évolution de ce phonème et à la variété des traitements qui y sont enregistrés, le latin oppose une remarquable stabilité.

En franchissant le cloisonnement d'une étude limitée aux résultats provençaux, nous constatons que le sort de la consonne implosive est loin d'être un problème propre à ce domaine : il se pose également dans d'autres langues romanes donc des systèmes linguistiques monogénétiques.

Le phénomène phonétique émis représente seulement l'explicitation perceptible d'un fait de structure, voire de fonctionnement du langage ; implicitement l'examen phonétique (constatation, description, analyse et classement) doit être dépassé et élevé au niveau fonctionnel, linguistique. Tels sont les faits qui motivent cette étude.

La syllabe latine était ouverte ou fermée. L'entrave pouvait être constituée par l'élément implusif d'une géminée, par une consonne implusive ou par un complexe consonantique implusif. Les modifications que le provençal, dans un laps de temps d'environ mille ans, a apporté à cette structure syllabique sont les suivantes :

1) La syllabe ouverte a conservé ce caractère (type : *fabī* > *fava*). Ce n'est pas un fait absolument normal et régulier : en italien par exemple, la gémination conditionnée par un *l, r, y, w*, etc., démontre qu'une évolution en sens inverse est possible : (type : *labru* > *labbro*, *duplu* > *doppio*, *ericiu* > *riccio*, *aqua* > *acqua*, etc.);

2) La syllabe entravée enregistre, par contre, la tendance à l'ouverture, connue également par le français, et réalisée par l'une des voies suivantes :

a) réduction des géminées (type *vacca* > *vaca*). Le phénomène n'est pas non plus général : le toscan, non seulement sauvegarde les géminées originelles (*annu* > *anno* *bucca* < *bocca*, *carru* > *carro*, *stella* > *stella*, etc.) mais renforce cette classe de phonèmes par diverses voies : *octo* > *otto*, *septem* > *sette*, *lege* > *legge*, etc.;

b) réduction, par une assimilation complète, de ou des éléments consonantiques implusifs, primaires ou développés par suite de la syncope (type : *subtile* > *sotil*, *hospite* > **ospte* > *oste*). Là encore nous ne nous trouvons pas en présence d'un fait de phonétique générale ni même romane : le roumain conserve les consonnes en cette position (*subtile* > *subțire*, *vestimentu* > *vestmânt*, etc. ; dans des mots agglutinés cette langue peut présenter des groupes disjoints de cinq consonnes : *octo-super-decem* > *optsprezece* ;

c) ouverture (vocalisation) de la consonne implusive. C'est un traitement particulièrement révélateur sur la structure d'un système linguistique, raison pour laquelle nous insisterons tout spécialement à son sujet.

Voilà présenté schématiquement les faits provençaux dans leur contexte roman : avant d'essayer une interprétation, examinons-les de plus près.

*
* *

Une consonne implusive en provençal peut subir l'un des cinq traitements suivants :

1) LA VOCALISATION. — Elle concerne toutes les séries consonantiques et le résultat est : généralement *i*, le doublet *i* ou *u* (pour le même phonème sinon pour le même mot) et, sporadiquement, *u* seulement : *asinu* >

aine, captivu > caitiu ou càutiu, decimu > deime, deume, debitu > deutè, scamnu > escaun, somnu > saum, civitate > ciutat, jovene > joine, factu > fait, etc.

2) L'ASSIMILATION COMPLÈTE. — La disparition de la consonne implosive : *eructare > rotar, scriptu > escrit, rotulu > rotle-role, subtus > sotz, etc.*, soulève un problème d'ordre phonétique et chronologique. Du point de vue du type syllabique, nous nous trouvons en présence de la même tendance à l'ouverture syllabique que précédemment, cependant la voie est différente. La raison en est vraisemblablement d'ordre chronologique. Dans la série des mots subissant ce traitement, il faudrait discerner trois catégories d'exemples : certains où cette consonne a disparu à une époque antérieure à la vocalisation, d'autres où elle s'est maintenue, en raison du caractère savant ou demi-savant des mots où elle figurait ; enfin, une troisième catégorie, pour lesquels on peut envisager la restitution de la consonne étymologique à une époque postérieure à celle où la vocalisation représentait la solution adoptée ; la tendance à l'ouverture a été réalisée dans ces deux derniers cas grâce à l'assimilation.

3) L'ASSIMILATION PARTIELLE. — La consonne implosive subsiste sous forme soit d'un élément de gémignée, soit d'un segment occlusif d'affriquée : *viaticu > viatge, spatula > espalla, modulu > molle, exagiu > essag et assag, spinula > espilla, etc.* Dans le cas de gémignation, le groupe disjoint s'allège par l'accommodement de la consonne implosive à la consonne explosive qui suit, la syllabe restant néanmoins fermée ; dans le cas d'affricatation du groupe consonantique la syllabe s'ouvre.

La série des mots où l'on note la présence d'une gémignée soulève un problème : s'agit-il réellement de gémignées articulées ou sommes-nous plutôt en présence de graphies ? Nous opterions volontiers pour l'hypothèse de la réapparition en ancien provençal de ce type de consonnes : en effet, les auteurs des scripta où ces formes ont été notées, s'ils avaient voulu faire montre de leur savoir, auraient restitué la consonne étymologique. Contre cette hypothèse milite le fait que la forme à gémignée coexiste fréquemment avec celle à consonne simple : cette incohérence pourrait cependant être interprétée soit comme un état transitoire d'évincement de cette classe de phonèmes, soit comme une tendance à un nouveau développement de gémignées qui s'est amorcée et a échoué. Nous nous demandons également si une influence graphique toscane ne pourrait pas être éventuellement envisagée.

4) L'ADAPTATION. — Dans une série de mots, la consonne implosive

généralement suivie d'une nasale apparaît sous la forme d'un *r* ou d'un *l* : *absinthium* > *aisen, ausen, arsen* ; *bodina* > *boina, borna* ; *decimum* > *deime, delme* ; *almosina* > *almosna, almorna* ; *sehnel* > *isnel, irnel*, etc. Il s'agit assurément d'un phénomène non d'évolution mais d'adaptation (traitements acquis sans formes intermédiaires) : la consonne implosive dans les groupes consonantiques évoqués (*dn, sn, sm, cm, bs*, etc.), groupes insolites, a été transformé en *r* ou *l*, peut-être aussi bien sous l'influence analogique. Ces traitements démontrent qu'à partir d'une certaine époque ces mots savants ou d'emprunt sont devenus populaires et que la consonne implosive était réellement articulée.

5) LA CONSERVATION. — Trois séries de faits doivent être distinguées. Pour certains mots il ne peut s'agir que d'une graphie étymologique, pour d'autres, éventuellement, d'une prononciation représentant un stade de transition ; mais, aussi bien l'origine que le caractère de cette prononciation, doivent être considérés comme savants. La frontière entre ces deux classes de mots est difficile, sinon impossible à établir, chaque mot impliquant des recherches et une histoire propre. C'est le cas des mots du type : *cubitu* > *cobde* ; la coexistence des formes *covede*, demi-savante, et *coide*, ayant subi un traitement phonétique régulier, l'atteste. De même : *absolvere* > *absolver* et *assolver* ; *dubitare* > *doptar* à côté de *debitu* > *deute, deude*, où la même séquence phonétique présente le traitement régulier.

Bien plus intéressante est la troisième catégorie : *vendita* > *venta*, *coloratu* > *colrat*, *tempus* > *tems*, *ardere* > *ardre*, *vespa* > *vespa*, etc. Ces mots, bien que faisant partie du fonds populaire et constamment en circulation, conservent une consonne implosive. Ils présentent un intérêt aussi bien pour la phonétique provençale que pour la phonétique générale. Il existe, en effet, une série de consonnes qui en se conservant s'avèrent fortes dans un grand nombre de systèmes linguistiques, indépendamment de la position explosive (intervocalique) ou implosive qu'elles occupent dans le mot ; pour le provençal ce sont les nasales, *l*, *s* et *r* : leur survivance s'explique par un fait de langage (v. ci-après).

Les cinq traitements énumérés peuvent être groupés en deux catégories. D'une part : évolution de la consonne implosive se traduisant par sa vocalisation ou son assimilation complète ; d'autre part sa conservation soit comme élément hypothétique de gémée, soit comme phonème ayant gardé sa nature étymologique, soit enfin comme consonne adaptée.

Phonétiquement aussi bien l'évolution que la disparition constituent des traitements attendus, car la consonne implosive se trouve en position

faible. Cependant le provençal même ébranle cette explication : certaines consonnes, comme nous venons de le voir, s'y maintiennent. D'autre part, nous avons mentionné des langues romanes où, soit comme élément de géminée (le toscan), soit en gardant leur nature originelle (le roumain), toutes les consonnes, survivent en cette position. On explique ces divergences par l'une des raisons suivantes : le sort de la consonne implosive est fonction de la série à laquelle elle appartient ; aucune évolution ne présente un caractère inéluctable ; les systèmes ne sont pas en équilibre stable (implicitement il faut que, soit les voyelles, soit les consonnes, ou les deux à la fois, évoluent) ; enfin, chaque langue réalise une structure qui lui est propre. Mais, somme toute, ces justifications ne constituent qu'une série de constatations, circonstanciées suivant les systèmes, voire à l'intérieur d'un même système suivant les époques, et nullement des explications.

En conclusion dès qu'on franchit le cloisonnement des séries consonantiques du même système, que l'on oppose deux états phonétiques de la même langue à des époques différentes, ou que l'on procède à des comparaisons, même entre des langues monogénétiques, une série de divergences, d'incohérences et de problèmes surgissent.

*
* *

Pour bien situer le problème du sort de la consonne implosive il est indispensable de ne pas l'extraire de son cadre phonétique naturel la syllabe, quelle que soit la définition qu'on lui donne (unité fondée sur le critère acoustique, de l'énergie articulatoire, des angles d'aperture, de la contraction et de la détente de certains muscles, etc.). Dans les limites de celle-ci il faut discerner¹ trois parties : « L'initiale et la finale de la syllabe représentent des degrés hiérarchiques différents. La première est un pendant de l'élément central, tandis que le groupe implosif est une détermination surajoutée à cet élément » (pour nous, partant du latin, élément qui a survécu). Au stade où se place J. Kurylowicz, la syllabe sur le plan « phonétique », représente déjà un type évolué, car elle comprend un élément surajouté, un « déterminant ». Mais sur le plan « linguistique », la syllabe a subi également une évolution qu'on peut présumer ainsi : originellement la syllabe était une « unité significative », autonome donc

1. J. Kurylowicz, *Esquisses Linguistiques*, Krakow, 1960, p. 214.

et phonétiquement et fonctionnellement. Cette autonomie elle l'a perdue en raison du besoin d'enrichissement du vocabulaire, phénomène qui a eu deux conséquences : en premier lieu, l'augmentation du nombre des phonèmes, c'est-à-dire des unités distinctives du lexème ; en deuxième lieu, l'agglutination des syllabes en un agglomérat syllabique, c'est-à-dire le mot polysyllabique. A ce stade la syllabe perd, au profit de l'ensemble, son rôle originel de « signifiant », pour devenir seulement une unité « distinctive ». Ainsi elle ne remplit plus que le rôle dévolu originellement au phonème (les étapes suivantes que nous ne faisons que mentionner ici sont : le syntagme, la phrase, voire le contexte).

Dans quelle mesure cette digression sur la nature phonétique primitive de la syllabe et sur l'évolution de son rôle fonctionnel, présente-t-elle un rapport quelconque avec la consonne implosive en provençal ? En d'autres termes : la force « fonctionnelle » exerce-t-elle un certain rôle dans le domaine « articulatoire » pour que son évolution y entraîne des modifications, conditionne le sort des phonèmes la composant, donc de notre consonne implosive ?

La thèse de cette action peut-être soutenue et illustrée de nombre d'exemples. « L'Umlaut a un caractère paradoxal. On répète avec Grammont que l'assimilation est régie par la loi du plus fort ; cela paraît clair lorsque *t* fort de *octo* assimile l'implosive, ce qui donne *otto*. Or dans l'Umlaut c'est une voyelle affaiblie, au point de disparaître peu après, qui impose son articulation à la voyelle de la syllabe interne »¹. La raison de cette action inattendue phonétiquement, on doit l'imputer à la valeur morphologique de la voyelle désinencielle qui, en dépit de sa déliquescence phonétique, a rempli le rôle de facteur inducteur d'évolution : la loi du plus fort s'est manifestée, mais en faveur de la force fonctionnelle. Des faits semblables peuvent être relevés également dans le domaine roman : en roumain *teneru* > *tânar*, mais *teneri* > *tineri* ; *veneta* > *vânătă*, *venetae* > *vinete*, etc. ; la voyelle désinencielle bien que phonétiquement faible, parce que finale et inaccentuée, agit sur les voyelles internes, y compris la première, doublement forte, car accentuée et en syllabe initiale. De même en français, mais cette fois-ci à rebours : les marques fonctionnelles (morpho-syntaxiques) étant généralement proclitiques, et la partie prétonique réalisant la valeur sémantique, la désinence et la partie post-tonique du mot deviennent linguistiquement superfétatoires : ne jouissant ni de la force

1. Jean Fourquet, *Travaux de l'Institut de Linguistique*, I, Paris, 1956, p. 113.

fonctionnelle, ni de la force phonétique elles s'amuissent, ce qui rend compte du caractère oxytonique de cette langue.

Les répercussions sur les phonèmes de l'évolution du mot d'une structure monosyllabique à un stade polysyllabique, peuvent être présentées ainsi : originellement la réalité articulatoire et la réalité fonctionnelle se trouvaient réunies dans les limites de la même syllabe. Dans la structure polysyllabique, un décalage se produit : la force articulatoire est toujours confinée entre ses limites primitives la syllabe, alors que la force fonctionnelle s'en dissocie, les débordent et s'étend sur l'ensemble des syllabes composant la nouvelle unité sémantique.

Le polysyllabisme a eu une importante conséquence : la tendance à évincer les éléments devenus du point de vue fonctionnel superfétatoires et se trouvant, du point de vue phonétique, en position faible, ou relativement faible, à savoir : consonnes et complexes consonantiques implatifs, consonnes intervocaliques, voire syllabes inaccentuées.

A la lumière de cette interprétation comment s'éclaire le traitement de la consonne implative dans les langues romanes que nous avons considérées : provençal, français, italien, roumain ? Ou, aussi bien, dans quelle mesure, le traitement de la consonne implative est-il révélateur : premièrement du processus d'intégration de la syllabe dans l'unité supérieure, le mot polysyllabique ? Et en deuxième lieu : révèle-t-il aussi, par la même occasion, la tendance à l'élimination des phonèmes devenus redondants dans le polysyllabisme ?

Un classement s'impose d'emblée : le français représente le stade le plus avancé d'intégration et de révision ¹. Le roumain représente, par contre, le système le plus conservateur : l'agglomérat syllabique y est de nature paratactique. Comme en outre il a conservé bon nombre de désinences et s'est donné un système de marques grammaticales enclitiques, les éléments désinencielles de syllabe et de mot s'y conservent. Un examen diachronique et synchronique de l'italien démontre un système à un stade intermédiaire. Où placer le provençal ? Les faits sont complexes : on constate une première tendance à l'évincement des unités devenues superfétatoires (consonnes et complexes consonantiques implatifs), commune au domaine gallo-roman. Mais alors que la partie septentrionale (l'oïl) poursuit

1. Cf. notre article, *Sur la syllabe et la structure du français*, le français moderne, 30^e année n^o 1, janvier 1962, p. 35 ss.

cette évolution, elle a été stoppée dans la zone méridionale (l'oc). Le principe phonétique de l'économie articulatoire (allègement des groupes consonantiques) agissant toujours, la solution à laquelle la langue a eu recours est la vocalisation.

Il reste à examiner quelques problèmes concernant strictement le provençal.

De l'examen des traitements exposés précédemment il résulte, fait à première vue paradoxal, que ce sont les sourdes surtout qui se vocalisent. Cette opposition sourde-sonore est cependant inopérante en l'occurrence, car il ne s'agit pas de la nature des consonnes qui ont subi le phénomène, mais de celles qui subsistaient au moment où il agissait. Phonétiquement les faits s'expliquent par la chronologie : les sonores sont plus faibles que les sourdes correspondantes, par conséquent nombre de ces phonèmes avaient déjà subi une assimilation complète et ils ne pouvaient plus s'intégrer dans le processus de vocalisation.

Pourquoi vocalisation et non-conservation des consonnes implosives étymologiques ? Deux raisons s'offrent : le provençal tend à réaliser un type de syllabe ouverte, cependant l'assimilation complète n'est plus la solution. La vocalisation présente l'avantage de sauvegarder le nombre des unités distinctives de la syllabe, tout en réalisant son allègement grâce à l'ouverture. Deuxième raison : réalisation de la loi de Grammont. La consonne implosive est, par rapport à l'élément central (une voyelle), une unité syllabique plus faible phonétiquement : il est normal qu'elle en subisse l'action.

Troisième question : pourquoi plutôt *i* que *u*, d'autant plus que dans le cas des labiales, phonèmes qui impliquent un certain arrondissement des lèvres, c'est *u* qui serait attendu ? Nous voyons là une manifestation de la loi de phonétique générale du moindre effort. La consonne implosive se trouve en position faible et il s'agit de l'y maintenir afin de sauvegarder le nombre des phonèmes originels, tout en réalisant cependant, au maximum, la loi du moindre effort. Or, des deux voyelles, *i* la réalise mieux, car il n'implique que deux mouvements : un certain degré d'aperture maxillaire et une articulation linguale ; *u* en nécessite trois : outre les deux précédents, un mouvement labial.

Autre problème : comment rendre compte de la solidité absolue, ou du moins relative, de certaines consonnes en toute position (*r*, *l*, *n*, etc.), alors que d'autres, suivant les systèmes, s'avèrent déliquescents ? Dans

une de ses études¹ le linguiste Jakobson établit l'ordre d'acquisition des phonèmes par les enfants ; la vibrante *r* figure en dernier lieu. En le renversant, nous établissons l'ordre de leur solidité, implicitement de leur stabilité. L'enseignement qui s'en dégage est le suivant : plus l'image motrice d'un phonème est difficile à acquérir, moins elle se laisse solliciter par des évolutions spontanées ou conditionnées. La difficulté de l'acquisition de cette classe de phonèmes, de même que leur solidité, résulte de leur double nature physiologique (mais sur ce sujet nous reviendrons dans un prochain article).

En résumé le provençal, et tout système linguistique, confirment la manifestation de deux réalités qui déterminent leur évolution : la force phonétique, essentiellement conservatrice, et la force fonctionnelle, surtout innovatrice. Le dosage variable de leur action et de leur interaction régit la fortune du matériel phonique d'une langue et se trouve ainsi responsable de son état structural.

Strasbourg.

Octave NANDRIS.

1. *Kindersprache, Aphasie* (cf. Léon Warnant, *La constitution du mot wallon*, Paris, 1956, p. 374).